

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

(7-) DDITIF n° 87/557 / du 6/10/87 ;
au Décret n° 87/537 du 28 Septembre 1987
portant élévation à titre exceptionnel
et nomination à titre normal dans l'Ordre
du Mérite Congolais.

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

Après

Mr. MOUSSA (Pierre), Ministre du Plan et des Finances

Ajouter

Colonel OBOU (Pierre), Ambassadeur, Directeur National
du Protocole.

Le Reste sans changement./-

Fait à Brazzaville, le 6 SEPTEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Prési-
dent de la République, Chef du
Gouvernement,

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Vu pour l'exécution

Le Chancelier des Ordres Nationaux.

Colonel Victor TSIKA-KABALA.-